

Colloque

Dans un colloque qu'avait initié la Fédération des Cies d'experts (maintenant CNCEJ) M. J. Bruno KERISEL rappelait en préambule que « *la compétence technique de l'expert est essentielle* » et que c'était « *la raison de sa désignation* »

Cette idée majeure nous a conduits à organiser l'an dernier un colloque sur l'application des critères Daubert à l'expertise dans la procédure française.

Il nous est apparu intéressant, dans le cadre d'affaires d'actualité, de prolonger cette réflexion entamée l'année dernière en nous interrogeant sur la portée, les effets et les limites d'un conflit technique né à propos d'une expertise de justice.

Nous tenterons, par cette réflexion et dans une première table ronde d'approfondir

- ♦ d'abord, la notion de vérité : la vérité scientifique et la vérité technique, les limites de cette vérité dans le temps et dans l'espace, « La faillibilité scientifique expertale » conséquence de l'incertitude scientifique constitutionnelle selon le Professeur HUREAU,
- ♦ puis l'inscription et l'implication de l'expert dans ce périmètre de vérités et d'incertitudes à l'origine de l'existence d'un conflit technique, voire de la naissance d'un conflit d'experts.

Dans une seconde table ronde, après avoir revu les obligations légales et déontologiques de l'expert, nous nous attacherons à réfléchir sur le comportement de l'expert de justice, astreint au double respect du contradictoire et de sa mission, mais face à une situation de conflit née d'une controverse technique.



Renseignements et Inscription

Compagnie des Experts agréés par la Cour de cassation

Monsieur Didier KLING

Président

41 avenue Friedland

75008 PARIS

CEACC (Sophie CLERC) : 06 89 64 13 57

E-mail: ceacc@orange.fr

Site Internet : www.experts-cassation.org

COMPAGNIE DES EXPERTS AGREES PAR LA COUR CASSATION

COLLOQUE

EXPERTISE JUDICIAIRE ET CONFLITS TECHNIQUES (Les Querelles d'Experts)



19 OCTOBRE 2011
À 9H00

Salle PRADEAU
10 rue du Débarcadère
75017 PARIS

Programme

Colloque « Expertise judiciaire et conflits techniques »

19 octobre 2011—Salle Pradeau—Paris

9h00 à 9h30 : ACCUEIL

9h30 à 10h30 : INTRODUCTION

Qu'entend-on par « conflits techniques » (quand , comment ? par qui ? pourquoi ?

Monsieur Didier KLING (Finances)
Président de la CEACC

Madame Maryvonne CAILLIBOTTE
Directrice des affaires criminelles et des grâces

Monsieur Dominique LENCOU (Finances)
Président du CNCEJ

Monsieur Michel ARMAND PREVOST
Avocat au Barreau de Paris

10h15 à 11h45 : 1ère TABLE RONDE (1ère partie)

« L'EXPERT ET LA VERITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE »

1ère partie : « Sciences dures »

◆ **Présentation** : **Professeur Maurice NUSSENBAUM (Finances)**
Expert agréé par la Cour de cassation

◆ **Animateur** : **Docteur Jean François MERCIER (Santé)**
Expert agréé par la Cour de cassation

◆ **Intervenants** : **Professeur Françoise TISSOT GUERRAZ (Santé)**
Monsieur Robert MAZABRAUD (BTP)
Professeur Iradj GANDJBAKHCH (Santé)
Monsieur François FASSIO (BTP)
Professeur Daniel COUTURIER (Industrie)
Experts agréés par la Cour de cassation

Madame Armelle MULLER
Directeur du laboratoire du feu au Centre national de prévention et de protection

◆ **Contradicteurs** : **Maître SOULEZ LARIVIERE**
Avocat au Barreau de Paris

Monsieur Pierre SARGOS
Président de chambre honoraire à la Cour de cassation

Monsieur Dominique RIZET
Grand Reporter

12h15 à 13 h30 : PAUSE REPAS

13h45 à 14h45 : 1ère TABLE RONDE (2ème partie) : « Sciences molles »

◆ **Présentation** : **Professeur Maurice NUSSENBAUM (Finances)**
Expert agréé par la Cour de cassation

◆ **Animateur** : **Docteur Jean François MERCIER (Santé)**
Expert agréé par la Cour de cassation

◆ **Intervenants** :
Madame Suzanne SCHMITT (Documents, écriture)
Monsieur Didier FAURY (Finances)
Docteur Jean-Pierre OLIE (Santé)
Monsieur Bernard PAIN (BTP)
Experts agréés par la Cour de cassation

◆ **Contradicteurs** :

Maître Jean CASTELAIN Bâtonnier au Barreau de Paris
Monsieur Dominique RIZET Grand Reporter

15h00 à 16h00 : 2ème TABLE RONDE

« COMPORTEMENT ET DEONTOLOGIE DE L'EXPERT DE JUSTICE EN SITUATION DE CONFLIT »

1ère partie : « Comment gérer et résoudre les situations de conflit technique »

◆ **Présentation** : **Professeur Jacques HUREAU (Santé)**
Expert agréé par la Cour de cassation

◆ **Animateur** : **Monsieur David ZNATY (Industrie)**
Expert agréé par la Cour de cassation

◆ **Intervenants** :

L'expert de justice nommé par le juge
(sa mission d'expertise et ses limites – son indépendance – son impartialité – le respect de la contradiction)

Docteur Michel CHANZY (Santé)
Monsieur André GAILLARD (Finances)
Experts agréés par la Cour de cassation

L'expert de justice intervenant aux côtés d'une partie
(son rapport à la vérité, son attitude à l'égard de l'expert désigné par le juge, de son mandant, des conseils des parties)

Monsieur Pierre LOEPEL (Finances)
Expert agréé par la Cour de cassation

◆ **Contradicteurs** : **Monsieur Philippe BILGER**
Avocat Général près de la Cour d'appel de Paris
Maître Jean-Michel HOCQUARD
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
Ancien Membre du CNB

16h15 à 16 h30 : CONCLUSION

Monsieur Laurent VALLEE Directeur des affaires civiles et du sceau
Monsieur J.C. MARIN Procureur Général près la Cour de Cassation
Monsieur Pascal CLEMENT Ancien Garde des Sceaux, Avocat

16h30 à 16h45: SYNTHESE

Monsieur Didier KLING (Finances)
Expert Agréé par la Cour de cassation

Matin

Après-midi



BULLETIN DE PARTICIPATION
AU COLLOQUE DE LA COMPAGNIE DES EXPERTS AGREES
PAR LA COUR DE CASSATION
LE 19 OCTOBRE 2011

Mme Melle Mr

Nom :

Prénom :

Raison social / Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Joindre un chèque de la valeur de 130€ à l'ordre de la Compagnie des experts agréés par la Cour de cassation à renvoyer avant le 15 octobre 2011 à la CEACC :

Monsieur Didier KLING
Président
41 avenue de Friedland
75008 PARIS

Une attestation vous sera délivrée à l'issue du colloque, elle vous sera utile pour justifier vos formations annuelles.